***CAHIER DE PROGRAMME***

***TECHNIQUES D’ÉDUCATION À L’ENFANCE* (322.A1)**

***TECHNIQUES D’ÉDUCATION À L’ENFANCE - INTENSIF* (322.AA)**

**DEC-BAC EN ÉDUCATION À L’ENFANCE (322.AV)**

**DiplÔme d’Études collÉgiales (Dec)**

Pour obtenir un diplôme d’études collégiales, vous devez avoir satisfait aux trois conditions suivantes :

1. Avoir réussi tous les cours de la grille de votre programme.

2. Avoir réussi l’épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature. Cette épreuve ministérielle suit immédiatement le troisième des quatre cours de français. Le résultat de cette épreuve est utilisé pour la sanction des études et, le cas échéant, pour l’admission à l’université. L’obligation de réussite de cette épreuve est la même, tant pour la personne étudiante du secteur technique que pour celle du secteur préuniversitaire.

3. Avoir réussi l’épreuve synthèse de votre programme. Dans chacun des programmes, un (ou des) cours est (sont) porteur(s) de cette épreuve et est (sont) identifié(s). La *Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages* (PIEA) prévoit que « L’admission à l’épreuve synthèse de programme requiert que la personne étudiante soit, à cette session, inscrite aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de la formation générale complémentaire. » (Article 5.4.3)

**statut « temps plein » et la gratuitÉ scolaire**

Pour maintenir le statut « temps plein », la personne étudiante doit être inscrite à au moins quatre cours d’un programme d’études collégiales ou à des cours totalisant un minimum de 12 heures par semaine (180 heures par session). La personne étudiante inscrite à temps plein a droit à la gratuité scolaire (exempt de droits de scolarité). Seuls les cours du programme de la personne étudiante, les cours de mise à niveau et les cours du cheminement Préalables universitaires sont pris en compte pour établir le statut de la personne étudiante. L’inscription à un cours non inclus au programme n’est pas autorisée dans ce contexte.

**IMPORTANT**

**CETTE NOTICE DOIT ÊTRE LUE AVANT DE DÉBUTER VOTRE PROGRAMME**

**OBJET : Réglementation concernant l’admissibilité des personnes étudiantes aux stages**

Depuis le 1er juin 2004, toute personne étudiante qui effectue un stage dans un service de garde doit faire l’objet d’une vérification de l’absence d’empêchement.

***Qu’est-ce qu’un empêchement ?***

Il peut s’agir d’un comportement pouvant faire craindre pour la sécurité physique ou morale des enfants, d’une mise en accusation ou d’une condamnation pour toute infraction ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire en service de garde.

La personne étudiante chez qui la vérification révèle un tel empêchement **ne peut effectuer les stages obligatoires au programme de formation.** La personne étudiante ne pourra alors obtenir son diplôme d’études. Cette vérification est également obligatoire pour toute personne qui désire être engagée dans un service de garde.

La vérification de l’absence d’empêchement remplace la simple vérification des antécédents judiciaires qui était jusqu’au 30 mai 2004 requise par la loi. À noter que la vérification des antécédents judiciaires demeure la mesure exigée pour les services de garde en milieu scolaire.

Si vous avez des questions concernant l’application de ce règlement en lien avec votre situation personnelle, contactez la Sécurité publique de votre municipalité.

**Référence :**

Article 12 du Règlement sur les Centres de la petite enfance, de la Loi sur les Centres de la petite enfance et autres services de garde à l’enfance.







**Votre cheminement scolaire**

1. **Offre de cours**

Tous les cours de la formation générale sont offerts deux fois par année. Un échec à un cours de la formation générale peut prolonger votre cheminement d’une session.

Les cours de la formation spécifique sont offerts une fois par année, c’est-à-dire que les cours des sessions 1, 3 et 5 sont offerts à l’automne et ceux des sessions 2, 4 et 6 à l’hiver seulement. Un échec à un cours de la formation spécifique peut prolonger votre cheminement d’une année.

1. **Cheminement**

Il est obligatoire de respecter votre cheminement de la formation générale au même rythme que celui de la formation spécifique. Par conséquent, si vous ne respectez pas cette condition, nous serons dans l’obligation d’interrompre l’inscription à vos cours de la formation spécifique afin que vous rattrapiez votre retard dans votre formation générale.

Les personnes étudiantes ayant un cheminement irrégulier, c’est‑à‑dire celles qui ne respectent pas le cheminement de leur grille, ne sont pas assurées que leur horaire sera conforme à leur choix de cours initial.

1. **Répartition des cours**

La grille de cheminement a été conçue pour bien équilibrer et répartir le nombre d’heures de cours de la formation spécifique et de la formation générale à chacune des sessions. Afin de favoriser une meilleure réussite, il est donc fortement recommandé de la respecter. Si vous souhaitez planifier un cheminement différent de celui proposé, l'aide pédagogique individuelle (API) est la personne ressource à consulter.

1. **Site Ma réussite au Cégep – page Mon parcours**

Ce site est un outil de diffusion très important durant votre parcours collégial. Il contient des informations sur plusieurs sujets d’intérêt pour votre parcours au collégial.

Plus particulièrement, la page *Mon Parcours* contient les informations en lien avec votre cheminement scolaire au Cégep.

Les informations vous sont présentées sous forme de rubriques avec les dates limites à respecter le cas échéant.

Vous y trouverez entre autres les rubriques suivantes :

* Le rôle de l’aide pédagogique individuelle (API);
* Le processus d’inscription;
* Les changements de programme;
* L’annulation de cours;
* La récupération et la modification de votre horaire;
* La mention au bulletin « Incomplet » (IN);
* La fréquentation scolaire;
* Etc.

Nous vous invitons à consulter les rubriques de cette page régulièrement. Vous les trouverez à l’adresse suivante : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep/mon-parcours/>

1. **Français mise à niveau**

Même si vous avez réussi votre cours de français secondaire V, il se peut que vous soyez inscrit au cours de français mise à niveau (601-013-EM). Le règlement des conditions d’admission et du cheminement scolaire du Cégep prévoit que toutes les personnes étudiantes ayant obtenu un résultat final inférieur à 65 % pour le volet écriture du cours de français du 5e secondaire, et qui obtiennent une moyenne générale au secondaire du Ministère inférieure à 75 %, se verront imposer un cours de mise à niveau en plus des quatre autres cours de français.

1. **Sources d’information**

Nous vous conseillons de consulter régulièrement les sources d’information suivantes :

* Le site Internet du Cégep ([www.cegepmontpetit.ca](http://www.cegepmontpetit.ca));
* Les services en ligne Omnivox;
* Le site Ma Réussite au Cégep (<https://mareussite.cegepmontpetit.ca/cegep>);
* Le téléaffichage;
* L’agenda étudiant.

1. **DEC-BAC intégré / Techniques d’éducation à l’enfance et Baccalauréat en Éducation préscolaire et enseignement primaire** (entente exclusive entre le cégep Édouard-Montpetit et l’UQAM)

**Conditions d’admission au BAC :**

**Admission conditionnelle (fin de la 4e session)**

* Avoir obtenu une cote R de 24,5 à la fin de la 3e session
* Avoir réussi tous les cours de la formation spécifique durant les 3 premières sessions
* Avoir réussi l’Épreuve uniforme de langue (EUL) avant la 5e session

**Admission définitive (à la fin de la 6e session)**

* Maintenir une cote R de 24 jusqu’à l’obtention du DEC
* Avoir réussi les cours universitaires suivis durant les sessions 5 et 6
* Avoir obtenu le DEC

**DESCRIPTION DE COURS**

**322-104-EM Découverte de la profession 2-2-3**Offre d’emploi exceptionnelle ! Des services de garde près de chez vous recherchent des personnes ayant les compétences requises. Ce cours vous permettra de découvrir si vous êtes le candidat ou la candidate parfaite pour ce poste et de comprendre tous les aspects de cette magnifique profession : types de services de garde, conditions de travail, rôles, responsabilités et attitudes professionnelles du personnel éducateur.

**322-174-EM Démarche d’observation 2-2-3**Nul ne peut prétendre agir comme une professionnelle ou un professionnel de l'éducation à l'enfance si elle ou il n'a pas d'abord pris le temps de bien observer les enfants. Et comment devient-on une experte ou un expert en ce domaine ? En suivant ce cours qui vous proposera de vivre la démarche d’observation, de la préparation à l’analyse des informations afin d’en arriver à bien cerner les besoins développementaux des enfants.

**322-184-EM Communication relationnelle 2-2-3**Vous avez envie d’en connaître davantage sur les stratégies pour améliorer votre façon de communiquer et ainsi mieux collaborer avec les autres ? Grâce à ce cours, les techniques de la communication professionnelle constructive et positive n’auront plus de secrets pour vous ! Vous y apprendrez aussi comment créer un lien de confiance avec les enfants, les familles et les collègues en milieu de garde.

**350-974-EM Développement de l’enfant 2-2-4**Ce cours permet de situer le développement global de l’enfant de 0 à 12 ans en abordant les étapes du développement telles que décrites en psychologie, dans les domaines physique, moteur, cognitif, langagier, social, moral, affectif et sexuel.

**322-275-EM Qualité éducative 2-3-3  
 (CR 322-174-EM)** Il ne suffit pas d’aimer les enfants de 0 à 12 ans pour devenir une éducatrice ou un éducateur remarquable. Encore faut-il savoir pourquoi et comment intégrer les meilleures stratégies pour créer un lien de confiance et ainsi mieux les soutenir dans leur développement. Voilà un cours qui vous préparera bien à la réalité des milieux éducatifs. Vous serez à même de constater que le personnel éducateur ne se base pas sur l’improvisation pour intervenir et créer un climat harmonieux : il s’appuie sur des fondements théoriques à la fois éprouvés et innovants !

**322-264-EM Prévention en milieu éducatif 2-2-2**Un des défis de cette magnifique profession d’éducatrice ou d’éducateur à l’enfance, c’est de préserver sa santé physique et psychologique, de même que celle des enfants. Ici, vous pourrez cibler quels sont vos propres défis de même que ceux des milieux de garde en termes de santé et de sécurité. Vous en sortirez avec un coffre à outils rempli de stratégies pour exercer cette profession dans un environnement sain et sécuritaire pour tout le monde !

**180-973-EM Santé de l’enfant 2-1-2**Santé de l’enfant permet d’aborder les soins reliés aux différents besoins de l’enfant au regard de sa santé. La personne étudiante appliquera les différentes techniques reliées aux premiers soins et RCR, à l’administration des médicaments et des soins reliés aux petites maladies de l’enfance. Il explorera les différentes dimensions associées à l’abus et à la négligence envers les enfants.

**322-2S6-EM Stage 1 : Immersion 1-5-4  
 (PA 322-184-EM, CR 322-275-EM et 322-264-EM)**Avec le stage d’immersion, vous faites un premier plongeon dans la profession qui vous permet d’en découvrir toutes les couleurs et les richesses. La relation de confiance à créer et à entretenir avec l’enfant est au cœur de cette expérience de stage qui se veut également une occasion de vous situer au regard de votre choix professionnel. Bien entendu, tout cela en étant accompagné d’un membre du personnel éducateur et sous la supervision d’une ou d’un enseignant de la technique. Ne retenez pas votre souffle plus longtemps et plongez avec nous !

**322-364-EM Environnements éducatifs 2-2-2 (PA 322-275-EM)**Milieu éducatif en devenir recherche éducateur ou éducatrice pour la mise en place d’un aménagement créatif et idyllique dont il rêve ! Grâce à ce cours, vous serez en mesure de répondre à cette demande puisque vous y apprendrez les principes de l’aménagement, les caractéristiques du matériel de jeux de qualité, tant pour les moments de vie à l’intérieur qu’à l’extérieur. Vous aurez aussi l’occasion d’explorer de vrais aménagements inspirants et innovants.

**322-3A4-EM L’enfant et les autres 2-2-2**La période du « non », les crises de bacon, les élans d’affection trop enthousiastes et même les premiers amours des enfants vous donnent des sueurs froides ? Ici, vous comprendrez enfin pourquoi ces comportements font partie du développement socioaffectif des enfants de 0 à 12 ans et vous pourrez même tester des stratégies pour mieux les accompagner.

**322-374-EM Planification des actions éducatives 2-2-2  
 (CR 322-275-EM)**Le saviez-vous ? Intervenir mieux c’est aussi intervenir moins ! Dans ce cours, vous apprendrez à intervenir efficacement. Vous découvrirez vos meilleurs alliés comme la planification, la conception et l’organisation d’actions éducatives pertinentes et enrichissantes, afin de rendre votre quotidien et celui des enfants agréables et stimulants à la fois !

**322-3B5-EM Langage et littératie 3-2-2**Parler et communiquer, est-ce pareil ? Que cherche à vous dire un bébé qui pleure ou qui gazouille ? Est-ce si important de faire la lecture aux tout-petits ? Les bandes dessinées et les mangas ont-ils leur place dans une bibliothèque ? Et vous, quel est votre rapport à la langue parlée et écrite ? Voilà autant de questions auxquelles ce cours pourra répondre afin de générer une passion pour la littératie auprès des enfants. Laissez ce cours vous en raconter encore plus!

**322-3C5-EM Saines habitudes de vie 2-3-2**Un esprit sain dans un corps sain, ça commence dès la petite enfance ! Et c’est ici que vous apprendrez comment tout mettre en œuvre pour y arriver, tant pour les enfants que…pour vous. 1, 2, 3, go !

**387-974-EM Contextes de vie de l’enfant 2-2-3**Ce cours vise à analyser le contexte de la vie familiale et sociale d’enfants et en déterminer les effets sur leurs comportements.

**322-4D5-EM Expression par les arts 2-3-2**Que vous soyez artiste dans l’âme ou pas, ce cours vous permettra de découvrir l’art sous différents angles et avec un œil nouveau afin de devenir un passeur culturel inspirant. C’est en abordant l’expression plastique, musicale, corporelle et dramatique que vous vous outillerez afin d’accompagner et de soutenir les enfants de 0 à 12 ans dans leur développement d’habiletés artistiques. Peut-être avez-vous un talent caché en danse, en théâtre, en peinture ou en musique ? À vous de le découvrir !

**350-984-EM Développement et besoins particuliers de l’enfant 2-2-3  
 (PA 350-974-EM, CR 322-2S6-EM)**Ce cours permet à la personne étudiante de prendre connaissance des principaux savoirs en psychologie du développement permettant de reconnaître les comportements et attitudes dénotant des besoins particuliers chez l’enfant de 0 à 12 ans, dans les domaines physiques, moteurs, cognitifs, langagiers, social, moral, affectif et sexuel.

**322-463-EM Actions éducatives en scolaire 1-2-3  
 (PA 322-374-EM)**Venez vérifier ici vos connaissances de la réalité des milieux de garde en contexte scolaire et des enfants qui les fréquentent. Quels en sont les forces, les éléments à améliorer et, surtout, comment vous pourrez concrètement faire une différence en enrichissant l’aménagement et en concevant des planifications créatives et stimulantes pour les enfants de 6 à 12 ans.

**322-473-EM Actions éducatives en pouponnière 1-2-3  
 (PA 322-374-EM)**Qui a dit que travailler auprès de poupons n'était pas aussi stimulant qu'avec les plus vieux ? Ce cours vous prouvera tout le contraire ! Non seulement vous serez amenés à mieux comprendre tout ce que les poupons nous communiquent, mais vous en sortirez outillés pour intervenir auprès d'eux et de leur famille tout en stimulant leur développement global. Marchez avec nous dans les pas de géant des tout-petits !

**322-585-EM Soutien des besoins particuliers 2-3-3  
 (PA 387-974-EM et 350-984-EM)**On vous dira que de plus en plus d’enfants présentent des besoins particuliers, mais encore faut-il savoir les aider. Vous aurez l’occasion dans ce cours non seulement de les comprendre, mais aussi de mettre en place mille et une stratégie pour les soutenir. Venez faire une différence dans leur vie !

**322-5E3-EM Éveil aux sciences et à la numératie 1-2-3  
 (CR 322-5SD-EM)**Premier cours + deuxième cours = « Wow, je ne pensais pas aimer les sciences et les mathématiques ! ». Vous découvrirez le côté très ludique de ces didactiques et vous apprendrez comment susciter l’intérêt des enfants à la numératie et aux sciences, comment les accompagner dans la découverte de leur environnement en tirant profit de leur curiosité naturelle et de leur capacité d’émerveillement.

**322-5SD-EM Stage 2 : Implication 2-11-4  
 (PA 180-973-EM et 322-2S6-EM, CR 322-463-EM et 322-473-EM)**Vous avez plongé avec nous dans le premier stage et vous avez confirmé votre choix professionnel ? Il est maintenant temps de nager ! Vous pourrez mettre en pratique différentes stratégies d’intervention auprès d’un groupe d’enfants, et ce, dans différents moments de vie en dans différents contextes (ex. : sorties spéciales, journées pédagogiques en milieu scolaire, fête, etc.), toujours en étant accompagné d’un membre du personnel éducateur et sous la supervision d’une ou d’un enseignant de la technique**.**

**322-683-EM Diversité et inclusion 2-1-3**Pour un monde inclusif dès la petite enfance : voilà ce dont il sera question dans ce cours ! Vous y apprendrez non seulement à saisir les enjeux et la richesse de l’approche inclusive, mais aussi comment la transposer dans votre quotidien, que ce soit dans l’aménagement, dans les stratégies d’intervention ou lors de l’organisation d’événements reflétant la réalité des familles et des enfants issus de la diversité.

**322-674-EM Partenariats professionnels 2-2-3**La vie dans un service de garde éducatif à l’enfance implique aussi d’établir une collaboration avec des adultes : parents, collègues de travail, membres de la direction ou personnes-ressources. C’est ici que vous apprendrez comment y arriver ! En effet, ce cours vous permettra de développer des habiletés et de mettre en place des stratégies pour développer de saines relations avec les adultes. Vous développerez également des savoir-faire relatifs à l’organisation d’activités et d’événements rassembleurs.

**322-693-EM Séminaire de synthèse 1-2-3  
 (CR 322-6SG-EM)**Même si votre formation afin de devenir une professionnelle ou un professionnel en éducation à l’enfance tire à sa fin, ici ne s’arrête pas votre cheminement. En effet, le domaine de l’éducation est en constante évolution et il vous faudra porter un regard réflexif sur votre pratique en plus de vous doter de stratégies pour assurer votre développement professionnel. Devenir un agent de changement dans le réseau des services de garde, voilà un objectif dont il sera question dans ce cours !

**322-6SG-EM Stage 3 : Intégration 1-15-4  
 (PA 322-5SD-EM et CR 322-693-EM)   
 ou  
322-6SD-EM Stage 3 : Intégration DEC-BAC 1-11-4  
 (PA 322-5SD-EM et CR DDM-1600)**Il est maintenant temps d'une plongée en profondeur dans la réalité de la profession alors que vous vivrez le quotidien du rôle d'éducatrice ou d'éducateur à l'enfance. Prise en charge complète du groupe d'enfants, communication avec les parents, participation aux rencontres d'équipe, échanges avec les membres de la direction et même propositions de projets innovants dans le milieu de garde feront partie des défis et des accomplissements de ce stage final. Bien entendu, un membre du personnel éducateur vous accompagnera et une ou un enseignant de la technique vous supervisera dans ce stage intégrateur de toute votre formation

**L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (ESP)**

1. **Pourquoi une épreuve synthèse de programme ?**

Parce que le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) impose une épreuve synthèse propre à chaque programme conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC). L'épreuve synthèse a pour objet de vérifier l'atteinte par la personne étudiante de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés par le programme d'études.

1. **Quel est le but de l’épreuve synthèse de programme ?**

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) du Cégep précise que :

« L'épreuve synthèse de programme permet de vérifier si la personne étudiante a intégré de façon fonctionnelle au regard des situations de travail ou d’études auxquelles elle sera confrontée au terme de ses études collégiales, les apprentissages déterminés par les objectifs de son programme, tant ceux de la formation générale que ceux de la formation spécifique. » (article 5.4.2)

1. **Qui doit se soumettre à l'épreuve synthèse de programme ?**

Toute personne étudiante évoluant sous les régimes pédagogiques en vigueur depuis l'automne 1994 et qui termine son programme de DEC se voit imposer une épreuve synthèse, peu importe la date à laquelle il a commencé ses études dans ce programme. L'épreuve a lieu à la dernière session de la personne étudiante.

1. **Doit-on réussir l'épreuve synthèse de programme pour obtenir le DEC ?**

Oui. La réussite de l'épreuve synthèse est une condition nécessaire à l'obtention du DEC depuis la session hiver 1999. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 32)

1. **L’épreuve synthèse de programme est-elle la même dans chaque cégep ?**

Non. Les modalités d'application de l'imposition d'une épreuve synthèse propre à chaque programme sont définies dans chaque cégep. L'épreuve synthèse sera donc différente d'un cégep à l'autre.

1. **Qui est admissible à l'épreuve synthèse de programme ?**

Pour être admis à l'épreuve synthèse, la personne étudiante doit être inscrite aux derniers cours de son programme, exception faite des cours de la formation générale complémentaire.

1. **Qui conçoit l'épreuve synthèse de programme ?**

La description des activités, des composantes et du plan d'évaluation de l'épreuve sera élaborée par la(les) discipline(s) du(des) cours porteur(s).

1. **Que signifie cours porteur de l'épreuve synthèse de programme ?**

L'épreuve synthèse s'inscrit dans le cadre d'un(de) cours situé(s) à la dernière session du programme de la personne étudiante. Ce(ces) cours est(sont) considéré(s) cours porteur(s) de l'épreuve. La personne étudiante devra donc être inscrite au(x) cours porteur(s) de l'épreuve à sa dernière session.

1. **Est-il possible d’échouer à l’épreuve et de réussir le(s) cours porteur(s) ?**

Non.

1. **Est-il possible de réussir l’épreuve et d’échouer au(x) cours porteur(s) ?**

Non.

**L’épreuve synthèse de programme constitue l’outil de mesure de l’atteinte des compétences visées par le programme *Techniques d’éducation à l’enfance* (322.A1). Ces compétences sont exposées dans le *Portrait du diplômé.***

1. Portrait du diplômé en TECHNIQUES D’ÉDUCATION À L’ENFANCE

**Compétence 1** Construire son identité professionnelle en s'appuyant sur la pratique réflexive

**Compétence 2** Analyser les besoins de l’enfant

**Compétence 3** Planifier et organiser des actions éducatives

**Compétence 4** Mettre en œuvre des stratégies d’intervention afin de soutenir le développement des enfants

1. contribution de la formation générale au programme d’études de la personne étudiante

La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d’études et, dans une perspective d’approche programme, elle s’articule à la formation spécifique en favorisant le développement de compétences nécessaires à l’ensemble des programmes d’études. À ce titre, elle contribue au développement des compétences qui définissent le portrait du diplômé de chacun des programmes d’études à travers les cours de la formation générale complémentaire et, de façon particulière, des quatre disciplines suivantes :

## Français, langue d’enseignement et littérature;

## Philosophie;

## Anglais, langue seconde;

## Éducation physique.

À la fin de ses études collégiales, grâce aux cours de la formation générale, la personne diplômée saura apprécier des œuvres littéraires, des textes et d’autres productions artistiques issus d’époques et de courants d’idées différents. Elle aura acquis la maîtrise de la langue française, grâce à laquelle elle aura appris à bien communiquer à l'oral comme à l'écrit. Elle aura appris à analyser des œuvres ou des textes philosophiques issus d’époques et de courants d’idées différents. Elle saura faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique. Elle saura maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation. Elle aura acquis une meilleure connaissance de la langue anglaise et aura amélioré sa communication à l’oral comme à l’écrit dans cette langue. Elle aura appris à adopter un mode de vie sain et actif et à reconnaître l'influence du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive. Grâce aux cours de la formation générale, la personne étudiante sera capable de faire preuve d’autonomie, de créativité dans sa pensée et ses actions. Elle aura développé des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir. Enfin, par le biais de la formation générale complémentaire, elle aura appris à s'ouvrir à des champs de l'activité humaine autres que son domaine de spécialisation.

1. Objectifs de la formation spécifique

En formation spécifique, les capacités développées s’exprimeront plus explicitement dans les tâches à accomplir en utilisant les connaissances, habiletés et attitudes propres au domaine d’études.

02KJ Explorer la profession.

02KK Examiner le développement global de l’enfant.

02KL Analyser le contexte de vie de l’enfant et de sa famille.

02KM Observer l’enfant.

02KN Veiller à la sécurité et à la santé de l’enfant.

02KP Établir des relations professionnelles.

02KQ Préserver son intégrité physique et psychologique.

02KR Mettre en place des interventions démocratiques.

02KS Organiser l’environnement éducatif.

02KT Planifier les actions éducatives.

02KU Élaborer un plan de soutien relatif aux besoins particuliers de l’enfant.

02KV Contribuer à la mission du service de garde éducatif.

02KW Soutenir l'enfant dans le développement de saines habitudes de vie.

02KX Soutenir l'enfant dans le développement de la connaissance de soi et des habiletés sociales.

02KY Éveiller l’enfant à la littératie.

02KZ Soutenir l'enfant dans le développement d’habiletés d’expression artistique.

02L0 Éveiller l’enfant à la numératie et à son environnement.

02L1 Assurer des services éducatifs à un groupe d’enfants.

1. Cours porteur de l’épreuve synthèse de programme

En *Techniques d’éducation à l’enfance*, la réussite de l’épreuve synthèse de programme est conditionnelle à la réussite du cours *Stage 3 : Intégration* (322-6SG-EM) pour le profil régulier ou le profil intensif. Pour le DEC-BAC intégré, la réussite de l’épreuve synthèse de programme est conditionnelle à la réussite du cours *Stage 3 : Intégration DEC-BAC* (322-6SD-EM) et le *Stage d’enseignement 1* offert par l’université.

1. Contexte de réalisation de l’épreuve synthèse

## Objectif de l’épreuve synthèse de programme en *Techniques d’éducation à l’enfance*

Au terme du programme, la personne étudiante sera en mesure d’assurer des services éducatifs de qualité à un groupe d’enfants, tout en préservant son intégrité physique et psychologique.

## Situation de l’épreuve

Lors d’un stage de 225 heures ou de 165 heures, la personne étudiante prend en charge, sous la supervision d’une éducatrice-guide ou d’un éducateur-guide, un groupe d’enfants âgés entre 0 et 12 ans, en milieu de garde éducatif. Ces enfants peuvent provenir de différents milieux et avoir des besoins particuliers. La personne étudiante tient compte du programme éducatif ou du cadre de référence en vigueur dans le milieu. En collaboration avec l’éducatrice-guide ou l’éducateur-guide, les parents et les personnes-ressources, elle met en place le processus de l’intervention éducative de façon à favoriser le développement global des enfants. Elle rend compte régulièrement de sa démarche éducative à son superviseur ou sa superviseure et à son éducateur-guide ou son éducatrice-guide.

## Tâche à réaliser

Répondre aux attentes de son milieu de stage et à celles reconnues au programme d’études en effectuant les interventions requises par les situations se présentant à elle.

## Observer afin de cerner les besoins, les champs d’intérêt et les capacités de chacun des enfants du groupe.

## Planifier et organiser des actions éducatives afin de répondre aux besoins individuels ou de groupe des enfants, tout en respectant le programme éducatif ou le cadre de référence en vigueur dans le milieu.

## Mettre en application, adapter et enrichir ses actions éducatives afin de guider les enfants dans les différents moments de vie.

## Noter ses réflexions en lien avec ses actions éducatives.

## Mettre en application différentes mesures visant à préserver son intégrité physique et psychologique.

## Noter ses observations quotidiennes en lien avec le développement global d’un enfant.

## Rédiger le portrait périodique du développement de l’enfant à la suite de la démarche d’observation.

## Collaborer avec les parents de son groupe d’enfants, avec le personnel éducatif et, s’il y a lieu, avec les personnes-ressources ou autres acteurs de la communauté.

La personne étudiante pourrait être appelée à intervenir auprès d’enfants ayant des besoins particuliers.

## Conditions de réalisation de l’épreuve

## Individuellement.

## Auprès du groupe d’enfants et de l’enfant.

## Auprès de la famille.

## En collaboration :

## Avec la famille.

## Avec les collègues.

## Avec les personnes-ressources.

## Avec les ressources de la communauté, s’il y a lieu.

## À l’aide :

## De la planification.

## Du plan de soutien.

## Du plan d’intervention, s’il y a lieu.

## Du dossier éducatif de l’enfant, s’il y a lieu.

## D’outils technologiques, s’il y a lieu.

## À partir :

## Des besoins, des champs d’intérêt et des capacités de l’enfant.

## De la documentation récente.

## Du programme éducatif du service de garde.

## Du projet éducatif de l’école.

## Des approches éducatives privilégiées par le milieu.

## Des procédures du service de garde.

## De la législation.

L’évaluation écrite consistera à compléter le portrait de l’enfant et le portfolio de stage. Le portfolio sera complété sous format numérique. Le bilan de stage permettra d’effectuer l’évaluation à l’oral.

## Consignes de réalisation

## La personne étudiante doit :

## Effectuer son stage à raison de 7 heures par jour (excluant les périodes de pause et de repas), quatre jours par semaine pour une période de huit semaines.

## Prendre en charge le groupe pour des journées complètes au plus tard à la 7e journée.

## Assurer de façon autonome et de manière progressive, mais sous la supervision d’une éducatrice-guide ou d’un éducateur-guide, les services éducatifs au groupe d’enfants.

## Tenir compte des règles relatives à l’éthique, la santé, la sécurité, les normes en vigueur et les critères reconnus.

## Respecter les règles de son milieu de garde.

## Aviser son milieu de tout retard prévisible et les justifier auprès de son superviseur ou sa superviseure et de son éducateur-guide ou éducatrice-guide.

## En cas d’absence, prendre entente avec sa superviseure ou son superviseur et le milieu de stage afin de reprendre les journées de stage manquantes.

## Prendre connaissance du protocole du service de garde concernant les allergies et prendre entente avec la direction avant de demander à la cuisinière d’acheter des aliments.

## Effectuer des ouvertures et des fermetures dans le milieu de garde éducatif.

## Présenter à l’avance les actions éducatives planifiées ou prévues.

## Rendre compte régulièrement oralement et par écrit de ses réflexions et des ajustements à apporter à sa pratique à sa superviseure ou son superviseur.

## S’impliquer dans son milieu de stage en participant aux diverses rencontres, comités et autres activités du service de garde.

## Tenir compte de la qualité du français dans ses communications.

1. Plan d'évaluation de l'épreuve synthèse  
     
   La réussite du (ou des) cours porteur(s) constitue la réussite de l’épreuve synthèse de programme. Cependant, compte tenu du caractère unique de l’épreuve synthèse de programme, sa pondération doit être supérieure ou égale à 60 % de la note finale du ou des cours porteurs. La réussite de cette épreuve est obligatoire pour l’obtention du diplôme d’études collégiales (DEC).

**PLAN D’ÉVALUATION**

| **Compétences ministérielles**  **(Portrait de la personne diplômée)** | **Étapes ou opérations** | **Productions ou réalisations**  **(indicateurs)** | | **Critères de performance** | | **Pondération** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Suivre l’évolution du développement de l’enfant.  Suivre l’évolution des besoins du groupe.  (Analyser les besoins de l'enfant.)  (Planifier et organiser des actions éducatives.)  (Mettre en œuvre des stratégies d'intervention afin de soutenir le développement des enfants.) | * Observer afin de cerner les besoins, les champs d’intérêt et les capacités de chacun des enfants du groupe. * Planifier et organiser des actions éducatives afin de répondre aux besoins individuels ou de groupe des enfants tout en respectant le programme éducatif ou le cadre de référence en vigueur dans le milieu. * Mettre en application, adapter et enrichir ses actions éducatives afin de guider les enfants dans les différents moments de vie. * Collaborer avec les parents de son groupe d’enfants, le personnel éducatif et, s’il y a lieu, les personnes-ressources ou les acteurs de la communauté. | Rédiger sa planification hebdomadaire et ses réflexions dans son portfolio.  Mettre en place des actions éducatives visant le soutien émotionnel, le soutien aux apprentissages et l’organisation du groupe (observation directe par l’éducatrice-guide ou l’éducateur-guide et la superviseure ou le superviseur). | | * Détermination des prochaines actions éducatives favorables au développement global de l’enfant. * Mise en place d’actions appropriées au regard du passage de l’enfant vers l’école, s’il y a lieu. * Consignation appropriée des informations, s’il y a lieu. * Détermination des prochaines actions éducatives favorables à la cohésion du groupe. * Ajustement judicieux au regard du fonctionnement et de l’organisation du groupe, s’il y a lieu. * Prise en considération des étapes du développement global de l’enfant. * Observation attentive de l’enfant et du groupe. * Détermination judicieuse des prochaines intentions éducatives. * Cohérence dans l’ajustement des actions au regard des dimensions de la qualité éducative. * Relevé pertinent des besoins de l’enfant et de sa famille. * Soutien émotionnel approprié au regard du vécu de l’enfant et/ou du groupe. * Soutien approprié aux apprentissages de l’enfant et/ou du groupe. * Mise à contribution appropriée de la famille, s’il y a lieu. * Mise à contribution appropriée des collègues et des personnes-ressources, s’il y a lieu. * Respect de l’éthique professionnelle. | | 25 % à 40 % |
| Examiner les possibilités d’innovation dans sa pratique professionnelle.  (Construire son identité professionnelle en s'appuyant sur la pratique réflexive.) | * Porter un regard réflexif sur l’ensemble du processus de l’intervention éducative. * Analyser sa pratique professionnelle. | Rédiger, dans son portfolio d’évaluation, une réflexion et rétroaction à la suite de la mise en place des actions éducatives planifiées.  Présenter oralement certains éléments du portfolio d’évaluation.  Présenter oralement les éléments définis dans le bilan de stage. | | * Regard réflexif sur ses habiletés et ses attitudes au regard du soutien émotionnel offert aux enfants. * Regard réflexif sur ses habiletés et ses attitudes au regard de l’organisation du groupe. * Regard réflexif sur ses habiletés et ses attitudes au regard du soutien à l’apprentissage. * Regard réflexif sur ses habiletés d’observation et d’analyse. * Identification des modifications requises dans sa pratique, s’il y a lieu. * Adoption de moyens de développement professionnel. * Regard réflexif sur ses besoins personnels en milieu de travail. | | 15 % à 25 %\* |
| Adopter des postures de travail ergonomiques.  Intervenir dans un environnement stressant.  Veiller à son bien-être professionnel. | * Mettre en application différentes mesures visant à préserver son intégrité physique et psychologique; | Présenter oralement les éléments définis dans le bilan de stage.  Mettre en application différentes mesures visant à préserver son intégrité physique ou psychologique (observation directe par l’éducatrice-guide ou l’éducateur-guide et la superviseure ou le superviseur). | | * Application rigoureuse des règles de sécurité et d’ergonomie relatives au soulèvement des enfants ou d’objets lourds. * Mise en place de mesures préventives. * Mise en place de mesures correctives. * Utilisation appropriée du mobilier, du matériel et de l’équipement. * Choix pertinent de moyens de diminution du stress et d’adaptation aux changements. * Utilisation efficace de méthodes de travail et de techniques de gestion du temps. * Identification de moyens de gestion de ses émotions. * Mise en œuvre de moyens favorables au maintien de sa santé physique et mentale. | | 10 % à 20 % |
| Compléter le portrait périodique du développement de l’enfant. | * Relever les observations pertinentes pour la rédaction du portrait périodique du développement d’un enfant. * Analyser ses observations afin de relever les progrès, les acquis, les forces et les besoins d’un enfant pour compléter son portrait. * Rédiger le portrait périodique du développement d’un ou d’une enfant. | Rédiger le portrait périodique du développement d’un enfant. | | * Communication bienveillante. * Synthèse appropriée des informations. * Consignation claire des progrès, des acquis, des forces et des besoins de l’enfant. * Consignation des pistes relatives à de futures actions éducatives, s’il y a lieu. * Transmission appropriée d’informations, s’il y a lieu. * Prise en considération des étapes du développement global de l’enfant. * Considération respectueuse du contexte de vie de l’enfant. | | 20 % à 30 %\* |
| **Total** |  | |  | |  | **100 %** |
| **Seuil de réussite** |  | |  | |  | **Minimum**  **60 %** |